

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 18 janvier 2021 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures 12.

2021-01-018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0** Avis de motion
- 3.0** Dépenses incompressibles – Année 2021
- 4.0** Période de questions
- 5.0** Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Eric Parent donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 ainsi que les modalités de paiement.

2021-01-019

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 18 janvier 2021 le budget de la Ville de Léry pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget n'est pas une autorisation de dépenser les sommes d'argent prévues aux divers postes budgétaires, mais plutôt l'intention du Conseil municipal de dépenser ces sommes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit autoriser préalablement chaque dépense par résolution ou règlement ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion et le contrôle budgétaire, il est souhaitable que le Conseil municipal approuve en début d'année toutes les dépenses fixes prévues au budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la liste de toutes les dépenses fixes prévues au budget, le tout tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier et à laquelle est joint un certificat de disponibilité de crédits.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-01-020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Paul Leclair, que la présente séance soit et est levée ; il est 18 heures 14.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER